

☛ **LETTRE AUX « PRIVILEGIÉS » ET AUX « INCONSCIENTS »**

*« Le régime des retraites est malade. L'autopsie prouvera que j'avais raison »*

Cette boutade pourrait être une nouvelle forme de « Raffarinade ».

Cependant, l'ordonnance du bon docteur Raffarin (ancien interne de la faculté de médecine libérale du professeur Sellière) pourrait fort bien faire passer le patient de vie à trépas.

*Son diagnostic* : la population ayant l'insolente habitude de vieillir de plus en plus, tout en voulant une retraite décente, le nombre de retraités par rapport aux actifs va s'accroître et mettre ainsi en péril le système de pension

*Sa potion magique* : allonger la durée de cotisation et dissuader les récalcitrants par un système de décote abaissant considérablement la pension versée en cas de départ avant un âge qui s'éloignera progressivement. Quant à ceux qui pour des motifs futiles tels qu'une entrée dans la vie active de plus en plus tard, des études (le rachat étant une mesure inéquitable), des congés maternité ou des périodes de chômage, n'arriveront pas à réunir leurs annuités, un appauvrissement en fin d'activité est la seule « prestation » garantie de ce système.

Ceux qui s'opposent à ce sauvetage (tiens, le mot rime avec naufrage...) sont des inconscients, voire d'affreux privilégiés (*n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires ?*) D'ailleurs, des pleines pages de pub leur expliquent doctement qu'ils peuvent cotiser à des fonds de prévoyance, c'est-à-dire distiller de la capitalisation pour rendre plus acceptable de dérisoires pensions de répartition.

Ce discours, peu soumis à un examen critique des médias, mérite quelques rappels et mises au point :

**- la réforme, telle qu'elle se présente aboutira à une baisse globale du niveau des pensions**

En raison de la montée de la précarité de l'emploi, ce recul sera encore plus marqué dans le privé, avec un plongeon de 30 % à l'horizon 2020 (- 20% pour le public). Dans le meilleur des cas, on ne finance plus un retraité, mais un (vieux) chômeur. Réjouissante perspective... Pour leur part, les fonctionnaires sont déjà défavorisés, en ce qui concerne le taux de remplacement (traitement/retraite), avec un taux moyen de 65 à 70 % contre 73 à 82 % pour le privé.

**- la capitalisation, même à dose réduite, n'est ni juste, ni fiable.**

Elle bénéficie essentiellement aux revenus élevés, ce qui renforce les inégalités sociales. Les sulfureux fonds de pension constituent une forme de prêt au système financier. Avec Enron ou les soubresauts erratiques du CAC 40, découvrez le goût de risque en laissant des groupes financiers spéculer sur vos vieux jours !

Par ailleurs, la capitalisation se heurte au même écueil démographique que la répartition (de plus en plus de retraités, de moins en moins de cotisants). Or, dans les pays qui ont adopté ce

système, on a vu les investissements se porter vers des placements à haut rendement, avec des risques du même acabit. On connaît la suite : chacun cotise pour sa pomme et se retrouve avec un trognon... Rompre, même partiellement, la solidarité entre les générations est non seulement injuste, c'est également une aberration économique. En effet, le niveau de développement d'une génération dépend, pour partie de la précédente.

Les systèmes de répartition et de capitalisation sont plus antinomiques que complémentaires. Il faut rappeler que la capitalisation suppose des rendements financiers élevés, donc une baisse de la masse salariale. Or, cette dernière constitue la matière première du système par répartition.

#### **- il existe des alternatives**

Entre 1959 et 2000, le poids des retraites est passé de 5,4 à 12,6 % du P.I.B. Avec une même progression (6,5 %) le problème des retraites est réglé pour les 40 ans à venir, c'est-à-dire jusqu'à ce que soit résorbé le déséquilibre démographique dû au baby-boom. (chiffres du Conseil d'Orientation des Retraites). Avec une hausse de 0,37 % des cotisations, non seulement on évite les délices de la réforme Fillon, mais on peut même revenir sur la discrète réforme Balladur de l'été 1993, dont les retraités du privé commencent à faire les frais. N'hésitez pas à comparer une évolution globale de 0,37 % des prélèvements à un abattement des pensions de 5,10 à 20 % ! Dans la répartition du P.I.B., la part des salaires a reculé de 10 % depuis les années 80. Les salariés ont donc été les perdants de ce choix de politiques économiques. La France d'en bas produit la richesse, mais est oubliée lors du partage.

La philosophie de ce projet de réforme accentuerait encore ce phénomène, lorsque notre salarié devient un retraité. Pour espérer une retraite, priez pour les marchés financiers. Pour toucher une retraite, limitez le nombre des fonctionnaires et licenciez dans le privé.

La répartition du poids du financement devait être au cœur du débat. Or, c'est un véritable tabou pour le gouvernement Raffarin. N'en déplaise à de nombreux médias, le dogmatisme n'est donc pas dans la rue, mais plutôt dans les lambris des cabinets ministériels qui tendent à devenir les chambres d'enregistrement du MEDEF.

Le projet rencontrant une vigoureuse résistance, la mise en cause, plus ou moins voilée, des fonctionnaires et, plus généralement, de l'action publique est une ficelle grossière et indigne de ce choix politique.

Seule, une forte mobilisation permettra de sortir de ce débat tronqué. Mettons en œuvre une réelle solution sociale et fiable. Préservons les intérêts de la France d'en bas, que l'on feint d'écouter, mais avec laquelle on ne négociera pas.

Si le projet passe, il sera trop tard pour remédier à ce coup porté à notre système de solidarité.

**HALTE AUX MYTHES DES ACQUIS SOCIAUX QUE DES « FRILEUX » CHERCHERAIENT A CONSERVER. LES VRAIS CONSERVATEURS MISENT SUR LA PEUR, LE FATALISME ET LA PENSEE UNIQUE POUR IMPOSER LEUR POINT DE VUE. LE 25 MAI JOIGNEZ-VOUS AUX MANIFESTATIONS POUR LEUR OPPOSER UNE DETERMINATION MASSIVE, PORTEUSE D'ESPOIRS ET D'ALTERNATIVES.**